



Ville de Noisy-le-Sec
LE MAIRE

Noisy-le-Sec, le 14 août 2015.

Chères Noiséennes, chers Noiséens,

Vous l'avez peut-être lu dans le journal Le Parisien : c'est dans la plus grande précipitation, avec le plus grand mépris des Noiséens, et au beau milieu de l'été, que le Conseil Départemental fait lancer à Noisy-le-Sec des travaux de dévoiement des réseaux souterrains. Cela veut dire, tout simplement, qu'il tente de réaliser des travaux préalables à ceux du Tramway, à l'angle des rues Jaurès/Anatole France/Vaillant Couturier/Brément.

Je n'ai donné aucune autorisation pour ces travaux. Je tenais à ce que vous sachiez que, cette semaine, je les ai fait arrêter immédiatement. Contrairement aux espoirs du Département, je suis toujours présent lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de notre Ville. J'ai donc pris un arrêté pour interdire la destruction des biens communaux financés par nos impôts, place Jeanne d'Arc et alentours : jardinières fleuries, arbres et mobilier urbain. J'ai refusé toutes les autorisations de travaux. J' envisage de lancer, avec mes services, mobilisés en ce mois d'août, un référé au Tribunal pour faire annuler toutes les procédures illégales et menées contre l'avis des Noiséens. Par ailleurs, j'ai contesté devant les juridictions compétentes la légalité de la déclaration d'utilité publique, sur laquelle le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé.

Je condamne la méthode du Conseil Départemental, comme je condamne le ton employé par voie de presse par un collaborateur resté anonyme du Président du Conseil Départemental, Stéphane Troussel, qui m'a qualifié d' « aléa de chantier ». Ce membre de cabinet n'est pas payé pour insulter les Maires du Département pour lequel il travaille ! Les coups bas, les insultes, ce ne sont pas mes méthodes. Lorsque ce collaborateur insulte le Maire, il insulte tous les Noiséens. Se battre pour défendre un tracé autre que Jaurès, ce n'est pas être un « aléa » : cela s'appelle respecter la démocratie et la libre administration des collectivités.

Lorsque 83% des participants à une enquête publique rejettent le tracé du T1 par Jean Jaurès et ne sont pas entendus, j'estime qu'il y a erreur et mépris de la démocratie de la part du Conseil Départemental ! Notre détermination est ainsi plus que jamais totale pour stopper ces manœuvres estivales et faire aboutir le projet de tracé par la plaine ouest, c'est-à-dire par l'axe de la rue du Parc et les centaines de logements qui sortent et vont y sortir de terre.

Engageons-nous toujours plus, ensemble, pour faire valoir le point de vue des Noiséens. Le T1 par Jean Jaurès ruinerait l'activité des commerçants, condamnerait des accès pompiers, augmenterait la pollution en centre ville avec de gros embouteillages, supprimerait plus d'une centaine de places de stationnement dont livraisons et personnes handicapées... Cela rendrait la vie impossible boulevard Michelet et compromettrait l'existence même du bus 545 (ex navette Boissière), tout cela pour moins de services aux usagers (un seul arrêt rue Jean Jaurès). La solution du tracé ouest par la rue du Parc correspond parfaitement au besoin en développement de notre ville et au niveau de sécurité que nous exigeons.

Je vous invite à me faire part de vos messages à l'adresse t1@noisysecc.fr

Vous pouvez compter sur ma détermination pour défendre les intérêts de notre ville.

Laurent RIVOIRE
Maire de Noisy-le-Sec

Toute correspondance doit être envoyée à Monsieur le Maire de Noisy-le-

Hôtel de Ville - Place du Maréchal-Foch 93134 Noisy-le-Sec Cedex

Tél : 01 49 42 66 00 - Fax : 01 48 43 70 96 - Courriel : mairie@noisysecc.fr - Site internet :

